



## **CAP1 du 17 juillet 2019** **Mouvements – Promotions AFiP/AGFiP**

Le 17 juillet 2019 s'est tenue la CAP de mouvements des AFiP- AGFiP et de promotions d'AGFiP de classe normale, présidée par François TANGUY.

Cette CAP estivale a été l'occasion pour le SCSFiP de revenir dans sa liminaire sur les fortes attentes des cadres supérieurs dans un contexte particulier de réorganisation avec la mise en œuvre concrète du Nouveau Réseau de Proximité et marqué par la prise de fonction du nouveau Directeur Général.

Il est à noter que les demandes portées par le SCSFiP ont été largement partagées par l'ensemble des organisations syndicales.

Autre point de convergence autour de la table, la notable avancée des modalités de sélection au grade d'AFiP avec notamment l'élargissement de la plage d'appel et la fin du « one shot » traumatisante pour nombre de nos collègues. Restent néanmoins non résolus le sort inéquitable réservé aux collègues non sélectionnés de cette plage d'appel (qui n'auraient pas la possibilité de se représenter une 2<sup>e</sup> fois) et plus généralement les mesures d'accompagnement des collègues non retenus, deux sujets sur lesquels RH reste très vague.

D'autres sujets ont été évoqués concernant pour les principaux :

- la suppression au 1<sup>er</sup> janvier prochain du dialogue social institutionnel portant sur les mouvements de personnel et les promotions (fin des CAP classiques dans le cadre de la prochaine loi sur la transformation publique) ;
- la demande récurrente d'une véritable GPEEC à destination des cadres supérieurs pour favoriser leurs choix et apporter plus de lisibilité aux règles de gestion.

Sur l'ensemble de ces propos, le Président a souhaité rappeler en introduction qu'il tenait ses engagements à savoir : une vision claire du corps des AFiP-AGFiP assumée, des actes en adéquation avec cette vision, un souhait d'associer les représentants des personnels aux réflexions (exemples récents : revue des cadres, nouvelles modalités de sélection AFiP).

Il a également insisté sur l'intérêt de ces échanges en séance lui permettant de prendre le pouls du corps et de bénéficier de « notes d'ambiance » du réseau.

Il est ensuite revenu sur les thématiques suivantes :

- Les sujets d'actualité

Le projet de loi sur la Transformation publique comprend effectivement une révision du dialogue social que le Président propose de réinventer ensemble : « *Après les CAP, ce ne sera pas 'le vide' ! On a tous besoin de garde-fous, de poser une cohérence d'ensemble pour garder du sens et de s'assurer que la réglementation est bien appliquée* ». Il rappelle que dans le projet de loi, on trouve également l'élargissement du recrutement aux contractuels qui nécessitera de définir en concertation une doctrine d'emploi.

***Le SCSFiP sera particulièrement vigilant sur cette mise en œuvre dans une période où des sur-nombres en direction vont être nombreux et dans l'hypothèse où ces recrutements seraient envisagés dans des domaines où les compétences existent en interne.***

Enfin, le texte traite de la rémunération au mérite, un levier à s'emparer, un projet qu'il faudra élaborer pour l'encadrement supérieur : aujourd'hui, le président a indiqué que la réflexion n'est pas suffisamment avancée pour pouvoir présenter les pistes de mise en œuvre opérationnelle tout en précisant qu'il solliciterait l'avis des organisations syndicales.

***Le SCSFiP, représentant majoritaire des cadres supérieurs, s'est porté candidat pour participer à tous les groupes de travail / réflexion sur l'ensemble de ces sujets.***

- L'état d'esprit des cadres supérieurs

Le Président est en désaccord frontal vis-à-vis de ceux qui disent qu'il n'y a pas eu de communication. Il reconnaît que cela a pu paraître insuffisant mais qu'il y a eu communication dans un contexte de portage ministériel inédit du projet.

Il partage en revanche notre position sur le fait qu'on ne fera rien sans les cadres supérieurs.

Il nous informe qu'une Direction de projet va être mise en place pour piloter le Nouveau Réseau de Proximité.

- La gestion du corps

En ce qui concerne l'adéquation grades/emplois et la prise en compte des desideratas, le président a apporté les précisions suivantes :

La recherche de l'adéquation grades/emplois par tableaux est un axe de référence et l'examen des vœux est un élément de repère mais cela ne doit pas constituer un frein. Il a rappelé que la Direction générale souhaite renouveler le corps en le féminisant, en le rajeunissant et donc se permet « quelques audaces ».

Des débouchés vont être proposés dans la filière expertise (nouveaux postes liés au NRP) pour lesquels la DG voit prochainement communiquer.

F.Tanguy a reconnu que le malaise ressenti pour les non retenus AFiP est compréhensible mais que la DGFIP attend que les Directeurs jouent leur rôle et évitent à des collègues non prêts de tenter leur chance ce qui n'est pas raisonnable.

- La périodicité des CAP

Sur la périodicité des CAP qui comporte comme celle-ci de petits mouvements, le Président prévoit effectivement deux autres mouvements avant la fin de l'année : sans doute une convocation fin septembre et une autre en fin d'année au regard des nombreux postes qui vont devenir vacants.

\*\*\*

Il a été procédé ensuite à l'examen de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Deux précisions importantes ont été données en réponse aux questions diverses :

- La nomination en qualité d'AGFiP de fin de carrière est-elle à nouveau d'actualité ?

La réponse de RH a été claire : c'est terminé !

- un collègue placé en détachement dans un poste comptable HEC peut-il prétendre à devenir AGFiP ?

La réponse de RH a été plus mesurée : normalement non, mais il peut y avoir des exceptions.